

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chevannes s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELLION Jean-Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le seize mars deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le même jour.

Présents : Monsieur DELLION Jean-Claude, Madame ZENNER Céline, Monsieur BRASI Laurent, Madame PERDEREAU Anita, Monsieur BILLARD Éric, Madame VALENTI Angéline, Monsieur CHEVALLIER Philippe, Madame FLAMANT Maryse, Monsieur BRIQUET Jersy, Monsieur GUITELLE-DUROLIN Nicolas, Madame MEYER Nathalie.

A été nommée secrétaire : Madame ZENNER Céline.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

Présents : 11

Votants : 11

Date de la convocation : 16 mars 2026

Objet des délibérations :

SOMMAIRE

- Installation du Conseil Municipal,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Élection du Maire,
- Détermination du nombre d'adjoints au Maire,
- Élection des adjoints au Maire,
- Lecture de la charte de l'élu local,
- Fixation des indemnités d'élus,
- Désignation des délégués aux organismes extérieurs,
- Compte « fêtes et cérémonies »,
- Questions diverses

22/2026 INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur DELLION Jean-Claude, Maire sortant installe les Conseillers Municipaux élus le 15 mars 2026 : Monsieur DELLION Jean-Claude, Madame ZENNER Céline, Monsieur BRASI Laurent, Madame PERDEREAU Anita, Monsieur BILLARD Éric, Madame VALENTI Angéline, Monsieur CHEVALLIER Philippe, Madame FLAMANT Maryse, Monsieur BRIQUET Jersy, Monsieur GUITELLE-DUROLIN Nicolas, Madame MEYER Nathalie.

23/2026 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Madame ZENNER Céline s'étant portée candidate, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, la désigne à l'unanimité, pour remplir ces fonctions.

24/2026 ÉLECTION DU MAIRE :

Après installation des conseillers municipaux, le plus âgé des membres présents : Monsieur CHEVALLIER Philippe, prend la présidence.

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2026

- 2 -

Deux assesseurs sont désignés : Messieurs BRASI Laurent et GUITELLE-DUROLIN Nicolas.

Il est ensuite procédé à l'élection du Maire.

Monsieur DELLION Jean-Claude se porte candidat.

Un vote à bulletin secret a élu Monsieur DELLION Jean-Claude : 9 voix pour et deux bulletins blancs. Monsieur DELLION est proclamé Maire.

25/2026 DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Monsieur DELLION Jean-Claude précise qu'à la mandature précédente, il y avait deux adjoints. Pour la commune de moins de 500 habitants, le nombre théorique d'adjoints au maximum est de trois.

Une discussion est engagée par Monsieur BILLARD Éric sur le nombre d'adjoints à élire. Il dit que la mandature précédente a fonctionné avec un adjoint et que le budget « indemnités » pour un adjoint est important. Il précise que divers investissements sont envisagés. Il demande une présentation d'une nouvelle organisation qui pourrait justifier l'élection de deux adjoints. Monsieur GUITELLE-DUROLIN suit la position de Monsieur BILLARD et dit qu'il privilégie les dépenses d'investissement à la nomination de deux adjoints. Madame PERDEREAU est favorable à deux adjoints car elle précise que le poste « communication » doit être accentué. Une discussion est engagée. Il est précisé qu'en cours de mandature, il est toujours possible, en cas d'élections de deux adjoints, de retirer un poste si un adjoint n'assume pas son rôle.

Il est donc procédé à un vote sur le nombre d'adjoints. Un vote à main levée est accepté à l'unanimité.

Vote :

- 3 voix pour un adjoint : Messieurs BILLARD Éric, GUITELLE-DUROLIN Nicolas, Madame MEYER Nathalie.

- 8 voix pour deux adjoints : Monsieur DELLION Jean-Claude, Madame ZENNER Céline, Monsieur BRASI Laurent, Madame PERDEREAU Anita, Madame VALENTI Angéline, Monsieur CHEVALLIER Philippe, Madame FLAMANT Maryse, Monsieur BRIQUET Jersey.

Après avoir voté, le Conseil Municipal décide de fixer à deux le nombre d'adjoints pour cette mandature.

26/2026 ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

Monsieur DELLION Jean-Claude précise qu'à la mandature précédente, il y avait deux adjoints.

Monsieur DELLION précise que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Il demande alors les candidatures : Madame ZENNER Céline présente une liste avec Monsieur BRASI Laurent.

Il est procédé à l'élection des adjoints, après le vote :

- 6 voix pour la liste de Madame ZENNER Céline
- 1 bulletin nul
- 2 bulletins blancs
- 2 enveloppes vides

Madame ZENNER Céline est proclamée 1^{ère} adjointe au Maire et Monsieur BRASI Laurent est proclamé 2nd adjoint au Maire

Le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints est ci-dessous annexé.

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2026

- 11 -

27/2026 LECTURE DE LA CHARTE COMMUNALE :

Monsieur DELLION Jean-Claude donne lecture de la Charte de l'élu local au Conseil Municipal. Le chapitre III (conditions d'exercice des mandats municipaux – articles L.2123-1 à L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)) a été remis aux conseillers.

Il est précisé que le statut de l'élu local sera adressé par mail.

28/2026 FIXATION DES INDEMNITÉS D'ÉLUS :

De par la loi du 22 décembre 2025 pour les communes de – de 500 habitants, le Maire perçoit 28.10 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués.

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du Maire (28.10 % de l'Indice Brut 1027) et du nombre théorique d'adjoints (10.9 % de l'Indice Brut 1027 par adjoint). (Pour la commune de moins de 500 habitants, le nombre théorique d'adjoints au maximum est de trois). À titre d'information, au 1^{er} janvier 2026, l'indice mensuel est de 4 110.52 euros)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour et 2 abstentions (Madame ZENNER Céline et Monsieur BRASI Laurent) décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux suivant 7 % de l'indice 1027 de l'indice brut terminal de la fonction publique par adjoint.

L'indemnité sera versée mensuellement et les indemnités de fonction des adjoints seront versées à compter du 1^{er} avril 2026.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65311 « Indemnités de fonction » du budget communal.

Un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération en application du L. 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur DELLION Jean-Claude : Maire 28.10 % de l'indice brut 1027

Madame ZENNER Céline : 1^{ère} adjointe 7 % de l'indice brut 1027

Monsieur BRASI Laurent : 2nd adjoint 7 % de l'indice brut 1027

29/2026 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS :

Les conseillers communautaires à la CC4V sont désignés automatiquement dans l'ordre du tableau établi après l'installation du Conseil Municipal. Monsieur DELLION Jean-Claude, Maire est délégué titulaire et Madame ZENNER Céline, 1^{ère} adjointe est délégué suppléant pour siéger à la CC4V durant la durée du mandat.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder aux nominations des délégués aux structures intercommunales à scrutin secret. Il désigne ainsi à l'unanimité les délégués suivants, à main levée :

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2026

- 12 -

Syndicat de l'eau de la Cléry et du Betz

<i>Délégués Titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
Monsieur DELLION Jean-Claude	Madame PERDEREAU Anita
Monsieur BILLARD Éric	Monsieur CHEVALLIER Philippe

Commission scolaire intercommunale

<i>Délégués Titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
Madame ZENNER Céline	Monsieur BRASI Laurent
Madame VALENTI Angéline	Madame PERDEREAU Anita

Syndicat des transports scolaires du Ferriérois (SITS)

<i>Délégué Titulaire</i>	<i>Délégué suppléant</i>
Monsieur BILLARD Éric	Monsieur GUITELLE-DUROLIN Nicolas

EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)

<i>Délégué Titulaire</i>	<i>Délégué suppléant</i>
Monsieur DELLION Jean-Claude	Monsieur BRASI Laurent

CNAS : Centre Nationale d'Action Sociale

Monsieur BRASI Laurent est désigné « correspondant élu »

Madame DELÉCOLLE Corinne est désignée « correspondante agent »

30/2026 COMPTE « FÊTES ET CÉRÉMONIES » :

Monsieur le Maire expose qu'une délibération doit être prise pour affecter les dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 6232 les dépenses suivantes :

- d'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques et les diverses prestations et cocktails servis lors des réceptions et inaugurations.

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2026

- 13 -

- les fleurs, bouquet, gravures, médailles et coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariage, décès, naissances, départs, récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles.

- le règlement des factures des sociétés ou troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.

- les dépenses liés à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

- les dépenses liées aux colis des anciens (colis et manifestation de remise des colis).

31/2026 QUESTIONS DIVERSES :

1/ Compte-rendu du Conseil Municipal en date du 27 février 2026 : le compte-rendu du 27 février 2026 est approuvé à 9 voix pour et 2 abstentions.

2/ Invitation Ferme du Bois des Fossés : Madame PERDEREAU Anita relaye l'invitation de ses fils pour une visite de leur exploitation agricole aux Bois des Fossés le samedi 21 mars 2026 en matinée.

3/ Délégations du Maire : chaque Conseiller Municipal a reçu la liste des délégations à attribuer au Maire pour étude avant la prochaine réunion de Conseil Municipal.

4/ Divagation des chiens : Monsieur GUITELLE-DUROLIN Nicolas a adressé un mail demandant que soit abordé la divagation des chiens sur la commune Ce sujet devait initialement être évoqué par Monsieur DELLION après les nombreuses divagations constatées depuis une semaine. Il est demandé quelle sera la position de la Mairie. Une discussion est engagée à ce sujet. Monsieur DELLION Jean-Claude informe les conseillers que :

- des courriers ont déjà été adressés,

- la gendarmerie a déjà été contactée à ce jour ainsi que le service juridique de l'Association de Maires du Loiret,

- des responsables de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ont été rencontrés : ils vont intervenir et pourront verbaliser.

Madame ZENNER précise que le sujet avait déjà été abordé en début de la précédente mandature. Un nouvel arrêté va être étudié au vu de la législation en vigueur. Ce point sera abordé en ordre du jour à la prochaine réunion de Conseil Municipal. Un nouveau courrier ou une rencontre avec les propriétaires de chiens sont envisagés.

Séance levée à 21 heures 25.

Madame ZENNER Céline

Secrétaire



Monsieur DELLION Jean-Claude,

Maire



